

## **Règlement du Championnat de Curling**

L'organisation de ce championnat est soumise à la «Documentation pour organisateurs de manifestations Sport et Culture de l'ASCPS».

### **1. Dispositions générales**

- 1.1 Le Championnat Suisse de Curling de l'ASCPS a lieu chaque année.
- 1.2 La commission technique du Curling choisit le lieu et la date du championnat.

### **2. Qualifications des joueurs**

- 2.1 Chaque employé de La Poste a le droit de participer au championnat en présentant sa carte d'identité officielle de La Poste.
- 2.2 Peuvent participer tous les employés de La Poste qui se trouvent au moment de la manifestation sous contrat non résilié. Peuvent également participer tous les agents qui se trouvent au moment de la manifestation sous contrat non résilié d'une société appartenant à 100% à La Poste Suisse, selon enregistrement dans le registre du commerce.
- 2.3 Peuvent participer tous les membres des sociétés affiliées à l'ASCPS.
- 2.4 Peuvent participer tous les membres individuels de l'ASCPS.
- 2.5 Les retraité(e)s de la Poste et Swisscom (anc. PTT) sont également autorisés à y participer.

### **3. Règlement du jeu**

- 3.1 Le championnat se déroule selon les règles de jeu de l'Association Suisse de Curling.

### **4. Catégories**

- 4.1 Mixed

### **5. Prix et distinction**

- 5.1 Le titre de Champion Suisse de l'ASCPS est attribué aux vainqueurs du tournoi.
- 5.2 Les trois premières équipes classées reçoivent les médailles officielles de l'ASCPS.
- 5.3 Des prix ainsi que des cadeaux souvenir peuvent être remis aux participants.

**6. Dispositions finales**

- 5.1 Le présent règlement a été adapté aux nouvelles structures de l'association en 1999 et entre immédiatement en vigueur.
- 5.2 Les modifications acceptées lors de l'assemblée des Délégués des 12 et 13 novembre 2004, à Lugano sont intégrées.
- 5.3 Les modifications acceptées lors de l'assemblée des Délégués du 29 mars 2008, à Zürich sont intégrées.
- 5.4 En cas de divergences de texte, la version allemande fait foi.

ASCPS, le Président :  
Beat Stalder

Le chef de ressort :  
Daniel Trachsel